



Franceinfo :

Le chantage à la fermeture

Condamnée mardi par la justice à cesser de mettre en œuvre unilatéralement des compétences complémentaires contraires à l'accord collectif du 28 mai 2013, la direction est revenue ce vendredi à la table de négociation.

Hélas, non pas pour négocier mais pour adresser un ultimatum aux organisations syndicales.

Soit vous acceptez de valider le montage par les journalistes et le fait de confier des tâches éditoriales à des salariés privés du statut, des droits et libertés des journalistes professionnels, soit nous « mettons la mire » sur la chaîne info. Bluff ou réalité, peu importe, le procédé qui consiste à faire du chantage à la fermeture est indigne d'une entreprise de Service Public.

La justice n'a pas ordonné la fermeture de Franceinfo. Elle ordonne simplement le respect des règles de l'entreprise.

Le SNJ ne cédera pas à ce chantage. Depuis 9 mois la direction refuse d'entendre les propositions alternatives à son projet initial d'organisation du travail. Elle ne tient pas compte de l'avis négatif exprimé sur ce projet par le Comité central d'entreprise. Elle a prétendu imposer unilatéralement une nouvelle organisation du travail au sein de la société. La justice, saisie par le SNJ et la CFDT, lui a rappelé qu'elle n'en a pas le droit.

La CGT et FO cédant aux pressions de la direction, ont déclaré qu'elles signeraient ce texte de la direction, qui prévoit le montage par les journalistes. Un texte qu'elles avaient pourtant refusé de signer en juin.

Le SNJ lui ne signera pas en septembre, ce qu'il a refusé en juin. Le SNJ refuse la casse des métiers de journaliste et de monteur.

Alors que la direction se retranche derrière les tutelles pour affirmer qu'elle ne peut mettre les moyens appropriés pour des raisons financières, le SNJ rappelle qu'il s'agit de budgets ordinaires, bien loin des dépenses reprochées par la Cour des Comptes à FTV.

Négocier ne signifie pas abandonner les salariés en rase campagne face à une direction, bien au contraire, c'est leur assurer un présent et un avenir professionnel correct, pour une information de qualité, digne du Service Public.

Paris, le 16 septembre 2016

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)